Formulaire de modification

IDENTIFICATION DES PARTIES (OBLIGATOIRE)

C_____

DONNÉES EMPLOYEUR·EUSE : N° client : R_____

NOM et prénom : _____

DONNÉES EMPLOYE·E : N° employé·e : E_____ Date de naissance : _____

NOM et prénom : _____

⚠ *En cas de modification contractuelle en défaveur de l'employé·e, par exemple, une diminution de salaire, prévoir un délai de préavis, voir un congé-modification. (Voir page 4)*

MODIFICATIONS CONTRACTUELLES À PARTIR DU 1er _____

1. **Salaire net** :

   CHF : _____ par heure, **OU**

   CHF : _____ par mois.

2. **Heures de travail** :

   _____ heures par semaine

3. **Impôt à la source** :

   Le traitement de l'impôt à la source requiert une attention particulière, notamment en ce qui concerne la situation personnelle des employé·e·s. (Voir page 4)

   ☐ Je pense que mon employé·e est soumis·e à l'impôt à la source.

   Pourriez-vous me contacter afin de vérifier cette situation ? N° de tél : _____

4. **Mon employé·e bénéficie d'un salaire en nature (UNIQUEMENT si salaire mensuel)** :

Prestations salaire en nature	Jours par semaine	Coût par jour	Coût par mois
Petit-déjeuner		CHF 3.50	
Repas de midi		CHF 10.00	
Repas du soir		CHF 8.00	
Logement		CHF 11.50	CHF 345.00
Nourriture + logement		CHF 33.00	CHF 990.00

Case postale 109, 1228 Plan-les-Ouates
● T+41 22 301 73 16 ● Lu-Ve de 9h à 12h ● info@chequeservice.ch ● chequeservice.ch

AUTRES MODIFICATIONS À PARTIR DU : C

Données relatives à l'employeur·euse

N° client : R_____

Nom Prénom :

Nouvelle adresse :

_____

_____

Nouveau n° de téléphone :

_____

Nouvelle adresse e-mail :

_____

Données relatives à l'employé·e

N° employé·e : E_____

Nouvelle adresse :

_____

_____

Nouveau n° de téléphone :

_____

Nouvelle adresse e-mail :

_____

Changement de permis :

_____

Changement d'état civil :

_____

⚠ ***Votre compte en ligne est relié à votre numéro de téléphone et à votre adresse e-mail***

Commentaires:

_____

_____

_____

SIGNATURES (OBLIGATOIRE)

Signature de l'employeur·euse: _____ Date: _____

Signature de l'employé·e: _____ Date: _____

Case postale 109, 1228 Plan-les-Ouates
● T+41 22 301 73 16 ● Lu-Ve de 9h à 12h ● info@chequeservice.ch ● chequeservice.ch

Instructions pour compléter le formulaire :

1. **Renseignez** les informations demandées dans les champs prévus à cet effet.
2. **Note importante :** les modifications contractuelles ne peuvent être prises en compte qu'au premier du mois.
3. **Signez** le formulaire en bas de la deuxième page.
4. **Retournez** les deux pages du formulaire dûment signé à Chèque service, par **e-mail, courrier postal** ou votre compte en ligne **(support).**

✅ **Modification contractuelle, de quoi parle-t-on ?**

Une **modification contractuelle** correspond à tout changement apporté aux conditions du contrat de travail.

📌 **Ce qu'il faut savoir :**

L'employé·e doit être d'accord, si le changement est important (donner env. 15 jours de réflexion pour la réponse de l'employé·e).

Le changement doit être **écrit** (souvent dans un avenant) et entre en vigueur à la fin du délai de congé prévu. (Voir tableau « délais de préavis » page 4)

Si l'employé·e refuse, l'employeur·euse peut mettre fin au contrat moyennant **un congé – modification.** (Voir page 4)

Le changement que je souhaite effectuer ne figure pas dans le formulaire de modification.

Dans ce cas, vous pouvez contacter Chèque service par l'un des moyens suivants :

📧 **Par e-mail : info@chequeservice.ch**

📞 **Par téléphone : du lundi au vendredi de 9:00 à 12:00 au 022.301.73.16**

📝 **Via le formulaire de contact sur le site : www.chequeservice.ch**

💬 **Par le support en ligne depuis votre compte personnel**

📍 **Par courrier postal : Case postale 109, 1228 Plan-les-Ouates**

🏢 **Lors de notre permanence physique : les mercredis de 14:00 à 16:00**
Rte de la Galaise 21A, 1228 Plan-les-Ouates

Modifications du contrat de travail : informations utiles

1. Salaire

Vous pouvez modifier le salaire de votre employé·e à la fin d'un mois pour le mois suivant.

2. Contrat de moins de 8h par semaine

Si les horaires de votre employé·e sont réduits à moins de 8h par semaine, il/elle ne sera plus assuré·e contre les accidents non professionnels.

3. Impôt à la source – Qui est soumis ?

Citoyens suisses et domiciliés en Suisse	☒ Non
Personnes avec permis C	☒ Non
Personne ayant obtenu la nationalité suisse et domicilié en Suisse	☒ Non
Personne mariée avec un citoyen Suisse ou une personne avec permis C	☒ Non
Toutes les autres personnes travaillant à Genève	☑ Oui

4. Salaire en nature

Si vous fournissez les repas ou un logement à votre employé·e, cela est considéré comme du salaire en nature soumis aux charges sociales. Cette option est réservée aux salaires mensuels fixes.

Modifications défavorables pour l'employé·e

Si l'employeur·euse souhaite modifier le contrat au désavantage de l'employé·e (par ex. baisse de salaire), il /elle doit respecter la procédure du congé-modification, avec les délais de préavis usuels.

L'employé·e a alors le choix :

- Accepter les nouvelles conditions et le contrat continue
- Ou refuser et le contrat prend fin à la fin du délai de préavis :

Délais de préavis	Remarques
1er mois de travail	7 jours
1ère année (après le 1er mois)	1 mois pour la fin d'un mois
2ème à 9ème année de service	2 mois pour la fin d'un mois
Dès la 10ème année de service	3 mois pour la fin d'un mois

Impact d'une modification sur la prévoyance professionnelle (LPP)

- Si le salaire diminue en dessous du seuil LPP, alors qu'il était auparavant assuré, la couverture LPP reste maintenue jusqu'à la fin de l'année civile.
- Si le salaire augmente et atteint le seuil LPP, l'affiliation à la LPP s'applique rétroactivement, soit dès le début du contrat, soit au 1er janvier de l'année en cours.